

\*Montants maximum affichés

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES Charge acquéreur
Jusqu'à 49 999 €	Forfait 5 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	7 %
De 100 000 € à 199 999 €	6.50 %
De 200 000 € à 349 999 €	6 %
De 350 000 € à 499 999 €	5.50 %
De 500 000 € à 749 999 €	5 %
De 750 000 € à 999 999 €	4.75 %
A partir de 1 000 000 €	4.5 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)

## LOCATION

Zone tendue

SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
0 à 40 m <sup>2</sup>	13 € dont 3 € pour l'EDL
> 40 à 60 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 60 à 100 m <sup>2</sup>	10 € dont 3 € pour l'EDL
100 m <sup>2</sup> et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

Zone Non tendue

SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
0 à 30 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 30 à 50 m <sup>2</sup>	9.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 50 à 70 m <sup>2</sup>	8.5 € dont 3 € pour l'EDL
> 70 à 100 m <sup>2</sup>	8 € dont 3 € pour l'EDL
100 m <sup>2</sup> et +	7.5 € dont 3 € pour l'EDL

**Baux meublés :** Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m<sup>2</sup>.

**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

## GESTION LOCATIVE

**Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées**

**PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES**

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier).

Suivi et gestion des travaux :

50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise

3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

**Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées**

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

**Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées**

⇒ **Garantie loyers impayés**

⇒ **Garantie Protection juridique**

⇒ **Garantie inoccupation**

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

## LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

**Commercialisation** (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

10% HT (12 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

**Renouvellement de bail à la charge du locataire :**

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

**Barème applicable aux mandats signés à compter du 7/10/2025**

SARL HABITER 35 au capital social de 71 520 € - 321 641 326 RCS RENNES - TVA intracommunautaire : FR 00 321 641 326

Carte professionnelle 3502 2018 000 032 095 délivrée par la CCI Ille et Vilaine - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047

Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Contrat N°25845GES211 Gestion 1 000 000€) - N° Orias : 24007101

Adresse du siège social Groupe AJP : 38 route de Rennes - 44300 NANTES